



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE ORDINAIRE

Séance du 24 mars 2022
à 20 heures 30 minutes- Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 mars 2022

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Maire**.

Étaient présents : Michel HERBY, Michel STREIFF, Didier PIERSON, Isabelle COLLIGNON MATHIEU, Frédéric DEMOISSON, Jonathan MORGADO, Amélie MARCHAL, Justine PAPA, Andrée BRUNET

Étaient excusés : Stéphane LASCAUX, Martine HAMITI

Pouvoirs : Mr Stéphane LASCAUX à Mme Isabelle COLLIGNON-MATHIEU

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MARCHAL Amélie

N° 2022-014 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 15 HEURES (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 17/02/2022)

Le maire rappelle au conseil que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissements sont créés par l'organe délibérant de la commune. Le maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi Technique compte tenu de la charge de travail. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- De créer, à compter du 1^{er} Mars 2022, un poste d'adjoint technique de 2eme classe à raison de
- Quinze (15) heures hebdomadaires.
- Niveau : échelon 4
- Rémunération : correspondante à l'échelon 4 sur la base de 35 heures hebdomadaire
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'année 2022.

N° 2022-015 : SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL DU CHARDON LORRAIN :

Objet de la délibération : Subvention Amicale PCICL

Après lecture, de la demande de subvention émanant de l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal du Chardon Lorrain,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'accorder une subvention à l'association ci-dessus désignée d'un montant de 100 €

Monsieur Michel Herby ne prend pas part au vote, étant au conseil d'administration de l'amicale

N° 2022-016 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BERGERIE ET COMPAGNIE POUR LA STERILISATION DES CHATS LIBRES :

Madame Le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'association « La Bergerie et Compagnie »

Elle précise que cette dernière contribue à la capture et la stérilisation des chats libres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'accorder une subvention de 140 Euros à l'association « La bergerie et Compagnie ».

2022-017 : DROIT DE PRIORITE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE C255

Le Maire informe le conseil que l'état met en vente l'ancienne station de pompage désaffectée « station de buret » cadastrée C 255, au lieu-dit devant Buret située sur Waville pour une superficie de 1 200 mètres carrés. Le prix de vente est estimé à 1 euro. La commune de Waville bénéficie d'un droit de priorité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de ne pas exercer son droit de priorité.

Fait à WAVILLE
Le 24 Mars 2022

Le Maire,
Isabelle COLLIGNON-MATHIEU



ISABELLE COLLIGNON
MATHIEU
2022.03.29 13:44:02 +0200
Ref:20220329_120138_1-1-O
Signature numérique
le Maire